

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Philippe GINOX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **FBPA 021-9627/21/BM**

#### **■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à France Urbaine et paiement de la cotisation 2021 MET 21/18702/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

France urbaine est l'association de référence des métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération et grandes villes.

Elle incarne la diversité urbaine et promeut l'alliance des territoires auprès des pouvoirs publics et de tous les citoyens. Portée par des élus de toutes tendances politiques, l'association est composée de 102 membres. Elle regroupe les grandes villes de France, les métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération, et représente 2000 communes de toutes tailles dans lesquelles réside près de 30 millions de Français.

France Urbaine porte une vision politique et technique au service de ses adhérents et des citoyens. En développant des services auprès de ses membres afin de mieux répondre aux enjeux auxquels ils sont confrontés, elle éclaire la décision publique selon les spécificités urbaines et apporte une réflexion nouvelle dans les débats locaux, nationaux, européens et internationaux.

Le rôle de France Urbaine se décline comme suivant :

- Mettre en relation et mobiliser ses adhérents pour échanger sur les bonnes pratiques,
- Représenter ses adhérents auprès des instances décisionnaires (Services de l'Etat, Gouvernement, Parlement...) pour porter des demandes et faire parts de leurs expériences,
- Analyser et informer ses adhérents sur les politiques publiques qui les concernent,
- Valoriser ses adhérents auprès des autres membres et des interlocuteurs extérieurs,
- Expérimenter : de par son rôle de représentation, France urbaine peut inciter, impulser et/ou participer à expérimenter certains dispositifs sur les territoires de ses adhérents.

Signé le 15 Avril 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 20 avril 2021

France Urbaine organise chaque année des événements phares comme la Conférence des Villes, les Journées Nationales de France urbaine et les Rencontres finances publiques, auxquels la Métropole participe.

Dans ce contexte, l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence est nécessaire pour contribuer aux échanges et partages à une échelle nationale. La Métropole est d'ores et déjà impliquée dans de nombreux groupes de travail thématiques proposés par France Urbaine (Développement économique, Eau et assainissement, Finances, Habitat, Politique de la ville, Urbanisme et aménagement urbain, Partenariats et territoires etc...).

La Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré à cette association par délibération FAG 044-1045/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 et a poursuivi son adhésion les années suivantes. Aujourd'hui, il est proposé de renouveler l'adhésion à France urbaine pour l'année 2021 pour un montant de la cotisation est fixé à 247 002, 99 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FBPA 021-15/04/21 BMHN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- Les statuts de l'Association France Urbaine.

#### **Ouï le rapport ci-dessus,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que cette association offre aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale adhérents la possibilité de se regrouper au sein d'une structure unique permettant à la fois de répondre aux défis posés par le monde urbain, de développer les services proposés aux territoires et de mieux répondre aux enjeux auxquels ils sont confrontés, dans le respect de leur diversité, avec l'ambition de peser dans les débats locaux, nationaux et internationaux.
- Qu'il convient de renouveler l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association France Urbaine pour l'année 2021 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle.

#### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Sont approuvés l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à France Urbaine pour l'exercice 2021 ainsi que le paiement de la cotisation d'un montant de 247 002,99 euros.

#### **Article 2 :**

**Signé le 15 Avril 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 20 avril 2021**

Métropole Aix-Marseille-Provence  
FBPA 021-9627/21/BM

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Métropole 2021 - Sous programme P450S03 -  
Fonction 032 - Nature 6281.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Budget et Finances

Didier KHELFA

**Signé le 15 Avril 2021**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 20 avril 2021**